



PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 29 novembre 2023 à 9 h 33 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim.

CE-20231129-3967

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - INNOVATION ET TECHNOLOGIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de l'innovation et des technologies, soit:

la réévaluation des fonctions de chef de division identifiées au tableau joint au sommaire décisionnel, préparé par le Service des ressources humaines, et ce, pour la période qui est spécifiée;

la réaffectation des employés selon le tableau joint au sommaire décisionnel préparé par ledit service;

les réaménagements budgétaires pouvant découler des recommandations précitées.

(SD-2023-5521)

CE-20231129-3968

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - CONSEILLER EN AVANTAGES SOCIAUX - RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 54822, pour une période de 104 semaines, au poste de conseiller en avantages sociaux au Service des ressources humaines, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.



(SD-2023-5737)

CE-20231129-3969 PROMOTION - CHEF DE DIVISION SOLUTIONS
GÉOMATIQUES - INNOVATION ET TECHNOLOGIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de promouvoir l'employé numéro 48850, engagé au poste de conseiller principal innovation et ville intelligente au poste de chef de division solutions géomatiques au Service de l'innovation et des technologies, avec une période d'essai de 6 mois, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-5779)

CE-20231129-3970 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de police, soit:

la création d'un poste permanent en surplus de structure d'agent ressources matérielles et vestimentaires, classe 5, au salaire annuel de 70 755,58 \$ avec un seuil d'engagement de 45 991,13 \$. Ce poste en surplus de structure sera financé par le budget d'opération du Service de police à partir de la date d'engagement qui sera convenue, et ce, jusqu'au 1er avril 2024, et il sera ensuite aboli;

code budgétaire: 40101-2111-20-111130;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée.

(SD-2023-5798)

CE-20231129-3971 RÉSOLUTION AMENDÉE - STRUCTURE
ORGANISATIONNELLE - AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20230628-2158, le comité exécutif approuvait les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service des affaires juridiques, soit, notamment, la création d'un poste en surplus de structure de chef secrétariat gouvernance et son abolition à la date effective de retraite



de l'employé occupant actuellement le poste de chef secrétariat gouvernance (0001) ou au plus tard le 31 décembre 2023;

ATTENDU QU'il est requis de prolonger le poste en surplus de structure jusqu'au 31 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution CE-20230628-2158 afin de remplacer «ou au plus tard le 31 décembre 2023» par «ou au plus tard le 31 janvier 2024».

(SD-2023-5802)

CE-20231129-3972

PROMOTION - RESPONSABLE GESTION ADMINISTRATIVE
OPÉRATIONS - IMMEUBLES, PARCS ET ESPACES PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de promouvoir l'employé numéro 48713, engagé au poste de partenaire d'affaire RH au poste de responsable gestion administrative opérations au Service des immeubles, parcs et espaces publics, avec une période d'essai de 6 mois, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-5805)

CE-20231129-3973

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR ÉGOUTS ET
AQUEDUC - GESTION DE L'EAU

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 37769, pour une période de 3 semaines, au poste de superviseur égouts et aqueduc au Service de la gestion de l'eau, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-5816)

CE-20231129-3974

LETTRE D'ENTENTE - ASSOCIATIONS D'EMPLOYÉS NON
SYNDIQUÉS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la lettre d'entente à intervenir entre les 4 associations d'employés non syndiqués et la Ville de Laval concernant le Régime



de retraite des employés non syndiqués;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe par intérim à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2023-5667)

CE-20231129-3975

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
MODIFICATION - POLITIQUE DE GESTION DES RÉSERVES
FINANCIÈRES, DES FONDS RÉSERVÉS, DE L'EXCÉDENT DE
FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET PROVISION POUR
DÉPENSES IMPRÉVUES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la modification proposée à l'article 4.1.6.1 b) de la Politique de gestion des réserves financières, des fonds réservés, de l'excédent de fonctionnement non affecté et provision pour dépenses imprévues afin que cet article se lise comme suit:

«Le niveau optimal de ce poste est déterminé annuellement dans le cadre de l'élaboration du budget. Toutefois, celui-ci ne doit pas être inférieur à 4,5 M\$ ni supérieur à 1,50 % du total des revenus de fonctionnement.»

(SD-2023-4874)

CE-20231129-3976

RECOMMANDATION AU CONSEIL - VIREMENT -
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser le virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au montant de 29 000 000 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté, et ce, pour le projet de la cour municipale.

(SD-2023-5198)

CE-20231129-3977

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1386

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuger le contrat DOS-1386, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services professionnels de notaires pour



divers actes notariés, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Dunton Rainville S.E.N.C.R.L.
216 957,83 \$.

(CT:1775086)
(SD-2023-5651)

CE-20231129-3978

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-1845

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1845, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service de remise en culture de terres agricoles en friche en zone agricole permanente de Laval, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Ferme Martin Leduc
471 397,50 \$.

(CT:1775487)
(SD-2023-5725)

CE-20231129-3979

DÉPENSES - FONDS POUR LE REMEMBREMENT AGRICOLE
- CONTRAT DOS-1845

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 473 494 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-1845 pour le service de remise en culture de terres agricoles en friche en zone agricole permanente de Laval, et ce, pris à même les sommes disponibles au fonds pour le remembrement agricole, conditionnellement à l'adjudication dudit contrat par le conseil municipal.

(CT:1775487)
(SD-2023-5725)

CE-20231129-3980

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2047

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2047, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services de commis de guérite pour les dépôts à neige, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Authentik sécurité inc.
564 469,76 \$.

(CT:1774792)
(SD-2023-5579)

CE-20231129-3981

OCTROI - CONTRAT DOS-2094

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'octroyer le contrat DOS-2094, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services professionnels pour la planification de la zone industrielle, pour une période de 10 mois, le tout selon les termes et conditions de son offre de services et des documents de demande de prix:

Aedifica inc.
114 296,65 \$.

(CT:1775892)
(SD-2023-5788)

CE-20231129-3982

RECOMMANDATION AU CONSEIL - OCTROI - CONTRAT
DOS-2149

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-2149, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'abonnement Gartner pour des services-conseils et des services professionnels spécialisés, pour une période de 2 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de services, contrat 999734832 et des documents d'appel d'offres du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG):

Gartner Canada Co.
772 838,96 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville le contrat de services.

(CT:1774044)



(SD-2023-5497)

CE-20231129-3983

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - PROJET DE
RÈGLEMENT L-PPU-15 - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le projet de Règlement numéro L-PPU-15 modifiant le Règlement L-PPU-13 édictant un programme particulier d'urbanisme pour le centre-ville de Laval afin de modifier le plan du tracé projeté des voies de circulation et le plan des espaces verts et publics existants et proposés et d'apporter une précision au mécanisme de cession des emprises des voies de circulation projetées;

de fixer la date de l'assemblée publique de consultation au 8 janvier 2024 à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence Teams.

(SD-2023-5806)

CE-20231129-3984

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-PPU-15

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-PPU-15 modifiant le Règlement L-PPU-13 édictant un programme particulier d'urbanisme pour le centre-ville de Laval afin de modifier le plan du tracé projeté des voies de circulation et le plan des espaces verts et publics existants et proposés et d'apporter une précision au mécanisme de cession des emprises des voies de circulation projetées.

(SD-2023-5806)

CE-20231129-3985

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
PROTOCOLE D'ENTENTE - CITÉ DE LA CULTURE ET DU
SPORT DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Cité de la culture et du sport de Laval concernant l'organisation des Jeux de la francophonie canadienne 2025, au montant total de 999 999 \$;



d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit protocole.

(CT:1776711)
(SD-2023-5917)

CE-20231129-3986

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
ENTENTE DE SERVICES - CORPORATION DE LA SALLE
ANDRÉ-MATHIEU

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'entente de services à intervenir entre la Ville de Laval et la Corporation de la Salle André-Mathieu ([co]motion) concernant les services reliés à la gestion des opérations des activités culturelles à la Maison des arts et des diffusions sur le territoire, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026;

d'autoriser des crédits au montant de 1 938 226,70 \$ concernant les services reliés à la gestion des opérations des activités culturelles à la Maison des arts et des diffusions sur le territoire, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026;

d'autoriser des crédits au montant de 231 616 \$ concernant les autres services requis par la Ville pour l'année 2024;

d'autoriser des crédits au montant de 34 492,50 \$ concernant le service de billetterie pour l'année 2024;

d'autoriser des crédits au montant maximum de 172 462,50 \$ concernant les frais d'administration, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1773428)
(SD-2023-5401)

CE-20231129-3987

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
ENTENTE DE SERVICE ET D'AIDE FINANCIÈRE - CANOPÉE -
LE RÉSEAU DES BOIS DE LAVAL - 2024, 2025 ET 2026

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:



d'approuver l'entente de service à intervenir entre Ville de Laval et Canopée, le réseau des bois de Laval, concernant les modalités d'utilisation des lieux et des services qui seront offerts pour les années 2024, 2025 et 2026, aux montants respectifs de 563 982,96 \$ pour l'année 2024, de 580 902,45 \$ pour l'année 2025 et de 598 329,52 \$ pour l'année 2026;

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Canopée, le réseau des bois de Laval concernant la subvention de fonctionnement au montant de 76 000 \$, et ce, pour l'année 2024;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville lesdites ententes.

(CT:1774896)
(SD-2023-5602)

CE-20231129-3988

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
ENTENTE - CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX DE LAVAL ET CENTRAIDE DU GRAND
MONTREAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'entente en matière de soutien aux initiatives dans les secteurs dévitalisés et défavorisés de Laval 2023-2027 à intervenir entre la Ville de Laval, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval et Centraide du Grand Montréal, et autoriser le versement par la Ville d'une contribution à Centraide du Grand Montréal, au montant minimal de 1 000 000 \$, et ce, conformément aux dispositions mentionnées à l'entente;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1775313)
(SD-2023-5691)

CE-20231129-3989

APPROBATION - ENTENTE NUMÉRO 2 - GROUPE GEYSER
INC. ET OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente numéro 2 à intervenir entre le Groupe Geyser



inc., la Ville de Laval et l'Office municipal d'habitation de Laval concernant les différends CCSMC/Val-Martin dans le cadre des travaux de construction du projet Accès-Logis, bâtiment D, et le Centre communautaire Simonne-Monet-Chartrand, revitalisation Val-Martin, phase 1;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe réalisations du Service de la planification et réalisation de projets à signer pour et au nom de la Ville ladite entente, de prescrire qu'elle ne requière pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2023-5617)

À 11 h 57, la séance est suspendue.

À 13 h 24, la séance se poursuit et sont présents:
M. Nicholas Borne, ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif.

À 13 h 30, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, reprend son siège.

À 14 h 05, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et
président du comité exécutif

Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim